



Frais reels trajets domicile travail

Par **ericlotois**, le **24/02/2014** à **10:12**

Bonjour;
Aujourd'hui je déclare mes frais réels de déplacement pour le trajet travail domicile, mais maintenant j'ai un doute je dois louer à mon nom propre pour mon fils majeur un logement dans la ville où je travaille les services fiscaux ne vont pas t-ils prétendre que je pourrai aussi vivre avec lui et me retirer ainsi le bénéfice des frais réels alors que je vais continuer pour ma part à faire les trajets, peut-être dois-je mettre au moins la facture EDF au nom de mon fils ainsi que l'assurance afin de bénéficier de cette disposition de déduction liée au frais réels.
Merci de bien vouloir me faire part de vos remarques.
Dans cette attente.
Cordialement
Eric

Par **Pingouin63**, le **24/02/2014** à **13:37**

Bonjour,
Pourquoi louer à votre nom propre le logement pour votre fils majeur?
Il peut tout aussi bien être locataire et vous caution (même si dans les faits, c'est vous qui payez le loyer), ce qui lui permettra en outre de toucher des allocations logement, chose impossible si le bail n'est pas à son nom.
Bonne journée.